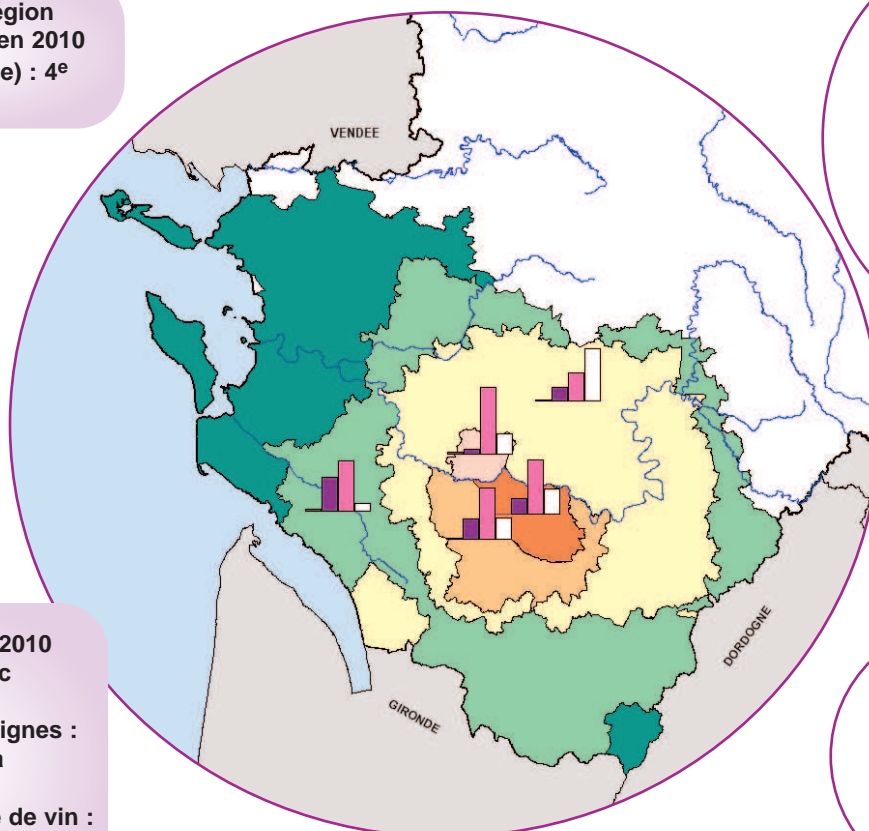


Progression de l'enherbement d'un rang sur deux ou trois

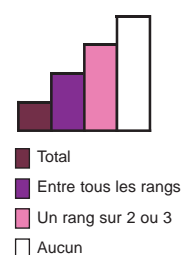
La conduite du vignoble pour la production de Cognac obéit à des règles très spécifiques qui rendent les comparaisons difficiles avec les autres zones viticoles. Suivant une tendance générale du vignoble français, la zone Cognac a augmenté la part de surface enherbée entre les rangs de vigne sur la période de 2006 à 2010. Parallèlement, l'usage d'herbicides a légèrement diminué. Les surfaces traitées sont moins importantes grâce à un recours accru au désherbage sous le rang. En revanche, les pratiques en matière de traitements (fongicides ou insecticides) ont peu évolué. Les apports de fumures organiques progressent sans qu'il y ait d'évolution des surfaces fertilisées par fumure minérale.

Forte dominance de l'enherbement d'un rang sur deux ou trois à l'exception du cru "Fins Bois"

Rang de la région
dans la France en 2010
vignes (surface) : 4^e



Type d'enherbement



Chiffres clés 2010
du Cognac

Surface totale vignes :
73 229 ha

Production totale de vin :
8 520 259 hl

Source : SAA 2010

Crus Cognac

- Bois Ordinaires
- Bons Bois
- Borderies
- Fins Bois
- Grande Champagne
- Petite Champagne

Vers une amélioration des sols

Le couvert végétal semé ou spontané permet d'améliorer la portance des sols, ce qui autorise le passage des engins indépendamment de la pluviométrie. C'est la raison principale qui pousse les vigneron charentais à enherber. Dans la zone enquêtée, 67 % des surfaces sont enherbées, résultat pour la majorité d'un enherbement permanent spontané.

Les surfaces de vignes sans aucun enherbement ont légèrement reculé entre 2006 et 2010, passant de 39 % à 33 %.

Cette évolution s'est faite au profit d'un enherbement d'un rang sur deux ou d'un rang sur trois (45 % des surfaces en 2010 contre 33 % en 2006). L'enherbement total (y compris sous les rangs) reste toujours marginal. Il a quasiment disparu en Grande Champagne.

Dans les autres régions viticoles, le recours à l'enherbement vise notamment à réduire la vigueur de la vigne, afin d'en limiter le rendement.

La conduite du vignoble de Cognac est tout à fait spécifique puisque le rendement au contraire doit être élevé⁽¹⁾. Sur la campagne 2009-2010, les rendements des vignes aptes à la production d'eaux-de-vie sont en moyenne de 115 hl/ha.

Des traitements plus ciblés

Un autre intérêt de l'enherbement est de réduire les surfaces traitées et de diminuer l'usage d'herbicides.

En effet, l'enherbement volontaire limite le désherbage à la ligne des ceps (sous le rang). Entre 2006 et 2010, la part des superficies traitées en plein a diminué de 32 % à 19 %, au profit d'un désherbage sous le rang (72 % en 2010 contre 58 % en 2006).

Moins de désherbage en plein

Type de désherbage	Part des surfaces traitées	
	2010	2006
En plein	19 %	32 %
Sous le rang	72 %	58 %
Dirigé sur l'inter-rang	2 %	3 %
Localisé	7 %	7 %

Source : Agreste - Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2006 et 2010

La part des surfaces n'ayant reçu aucun herbicide a doublé en 5 ans, passant de 3 % en 2006 à 7 % en 2010. Cette tendance se vérifie également sur l'ensemble des régions viticoles, mais cela reste marginal.

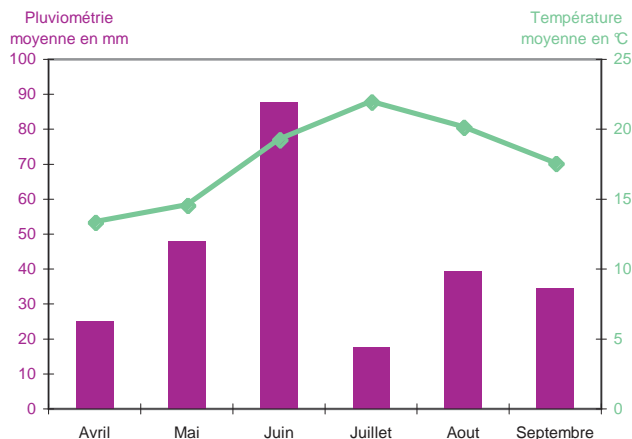
L'utilisation d'un désherbage exclusivement chimique n'est pas l'option majoritairement choisie par les viticulteurs charentais. Ils lui préfèrent pour 81 % des surfaces un désherbage mixte associant un travail du sol et un herbicide. En comparaison, le vignoble de Champagne qui, comme celui de la Charente, a une production atypique par rapport aux autres vignobles, a recours au désherbage mixte que sur 38 % de sa surface. Les viticulteurs champenois préfèrent recourir pour 51 % des surfaces à un désherbage exclusivement chimique.

(1) Dans le respect du rendement annuel maximum d'eau-de-vie, exprimé en alcool pur, fixé chaque année par arrêté interministériel.

Lutter préventivement contre les maladies

L'enherbement s'intègre dans l'éventail des mesures prophylactiques visant à prévenir l'apparition des maladies et à limiter leur développement. En effet, en diminuant la vigueur des vignes, celles-ci sont moins sensibles aux maladies.

Des maladies plus " discrètes " en 2010 grâce à une météo favorable



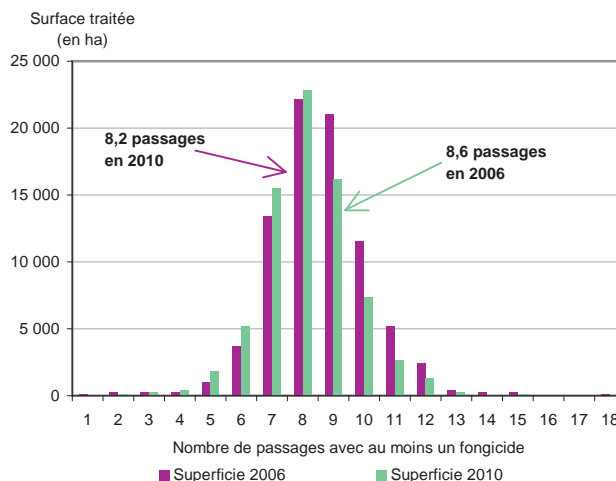
Source : Météo France

Compte tenu des conditions climatiques favorables en 2010, la pression parasitaire sur la zone Cognac était ressentie comme moyenne pour le mildiou et l'oïdium, voire faible pour le botrytis (champignon vecteur de la pourriture grise).

Dans la zone enquêtée, 94 % de la surface viticole sont plantés en cépage Ugni blanc. Pour les vignes aptes aux eaux-de-vie, ce pourcentage passe même à 98 %. L'Ugni blanc est non seulement très prisé pour sa productivité et son acidité, mais aussi pour sa résistance aux maladies. Dans le cas de la pourriture grise, l'Ugni blanc y est peu sensible.

Dans cette configuration particulière de la campagne 2009-2010, la part des surfaces ayant reçu au moins un traitement fongique ou insecticide, ainsi que le nombre moyen de traitements et de passages, n'ont guère évolué entre 2006 et 2010.

Une moyenne autour de 8 passages aussi bien en 2006 qu'en 2010, mais des résultats plus resserrés autour de la moyenne en 2010



Source : Agreste - Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2006 et 2010

Un peu plus de la moitié des vignes de Charente et Charente-Maritime reçoit le traitement contre la cicadelle de la flavescence dorée. Parmi celles-ci, une moitié a réalisé deux passages et l'autre moitié, trois.

Les traitements insecticides sont obligatoires sur les zones infectées. Ainsi, la lutte contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée est régie par l'arrêté national de lutte du 9 juillet 2003 et par des arrêtés départementaux annuels. Les exploitations situées dans le périmètre de lutte obligatoire, sont tenues de procéder à deux ou trois traitements.

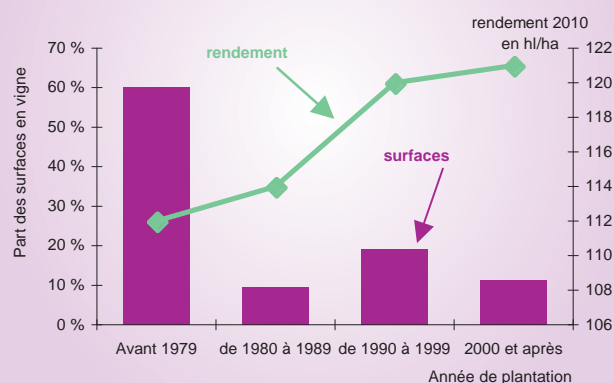
Stabilité dans l'usage des insecticides

	Part de la superficie ayant reçu au moins un insecticide		Nombre moyen de passages avec au moins un insecticide	
	2010	2006	2010	2006
Bassin viticole Charente-Cognac	87,5	86,8	2,6	2,5
Ensemble des régions viticoles françaises	70,0	71,9	2,1	2,2

Source : Agreste - Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2006 et 2010

L'âge de la vigne influe de manière significative sur la performance des parcelles. Ainsi l'écart de rendement est de l'ordre de 7 % entre les parcelles plantées il y a plus de trente ans, et celles postérieures à 2000.

Un meilleur rendement pour les vignes plantées à partir de 1990



Source : Agreste - Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2010

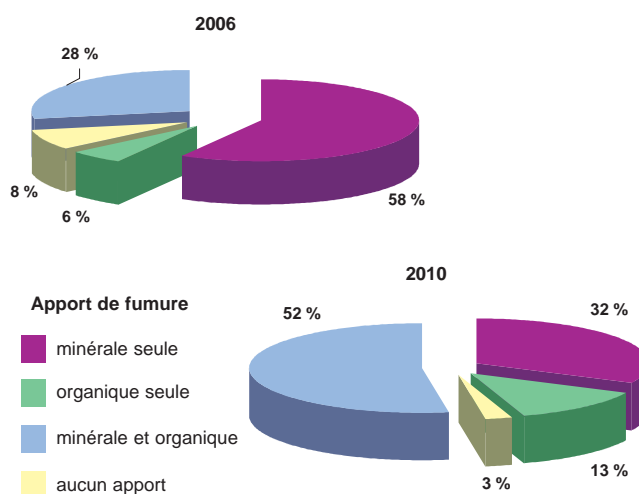
Forte progression des apports de fumure organique

En cas d'enherbement, il convient de veiller à ce qu'il n'y ait pas compétition avec la vigne pour l'absorption d'azote. Or, ce fertilisant est nécessaire à la fois pour améliorer les rendements et pour assurer un bon état sanitaire.

Près de la moitié des viticulteurs de la zone réalise un apport d'azote tous les ans. Quant au potassium et au phosphore, s'ils n'ont pas ou peu d'influence sur les rendements, ils permettent d'éviter les carences. Aussi, quel que soit le type de fertilisation, la part des surfaces fertilisées augmente entre 2006 et 2010.

Une forte régression des apports uniquement minéraux au profit d'apports mixtes

Part des superficies en vigne fertilisées durant les cinq années précédentes



Source : Agreste - Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2006 et 2010

Toutefois, les apports en fumure minérale ont légèrement régressé. Ainsi, les surfaces n'ayant reçu aucun apport minéral sont passées de 12 % (au moins un apport entre 2002 et 2006) à 15 % (entre 2006 et 2010).

Inversement, les apports de fumure organique, qui offrent l'avantage de libérer progressivement les éléments minéraux et de stimuler l'activité du sol, se sont accrus. Les surfaces avec apport de fumure organique durant les cinq années précédentes, qui représentaient 34 % en 2006, sont à 65 % en 2010.

Une densité de plantation plus faible que dans les autres régions viticoles

En Poitou-Charentes, la densité de plantation observée est de 3 500 pieds par hectare sur 67 % des surfaces en vigne. A titre de comparaison, sur l'ensemble du territoire, 22 % des surfaces sont plantées avec une densité aussi faible.

La majorité des vignes des régions du Beaujolais et de la Bourgogne a un nombre de pieds par hectare supérieur à 8 500. En effet, ces régions viticoles recherchent la concurrence entre les cepes pour en limiter le rendement contrairement à la zone Cognac.



Vigne d'Ugni blanc en Charente-Martime - © SRISE Poitou-Charentes

Matières actives les plus utilisées sur la zone Cognac

	2010			2006		
	Surface traitée	Dose moyenne par traitement (100 g/ha)	Nombre moyen de traitement	Surface traitée	Dose moyenne par traitement (100 g/ha)	Nombre moyen de traitement
Herbicide						
Glyphosate (sel d'isopropylamine)	70 %	487	1,5	82 %	845	1,8
Flumioxazine	24 %	149	1,0	21 %	251	1,0
Aminotriazole	23 %	1 102	1,1	28 %	1 402	1,1
Flazasulfuron	22 %	17	1,0	11 %	20	1,1
Insecticide acaricide						
Chlorpyrifos-éthyl	27 %	273	1,4	44 %	322	1,7
Alphaméthrine	25 %	19	1,4	25 %	13	1,8
Bifenthrine	23 %	22	1,2	11 %	20	1,0
Fongicide						
Folpel	92 %	937	3,4	82 %	995	2,9
Mancozèbe	85 %	1 302	2,7	80 %	1 350	3,0
Fosétyl-aluminium	71 %	1 589	2,9	66 %	1 549	2,7
Soufre micronisé	61 %	4 205	1,8	71 %	4 909	2,1
Tébuconazole	58 %	77	1,7	25 %	85	1,8
Diméthomorphe	55 %	221	1,5	60 %	222	1,4
Metiram-zinc	53 %	1 172	1,7	56 %	1 199	2,1

Méthodologie

Dans le but d'améliorer le suivi des usages de produits phytopharmaceutiques, une première enquête " pratiques culturales sur la vigne " a été réalisée en 2006. Depuis, le plan d'actions écophyto adopté en 2009 a confirmé et accentué le besoin d'informations nécessaires au calcul régulier d'indicateurs de pression phytosanitaire. Pour atteindre cet objectif, ce plan prévoit la réalisation plus fréquente d'enquêtes sur les pratiques phytosanitaires. L'enquête intermédiaire sur les pratiques phytosanitaires 2010 s'inscrit dans ce cadre.

En sus du relevé des traitements phytosanitaires appliqués, les viticulteurs ont été interrogés sur les pratiques pouvant avoir une incidence sur le rendement : fertilisation, mise en place d'un couvert végétal, gestion du sol, mise en œuvre de techniques de prophylaxie (épamprage, rognage, vendange en vert) ainsi que sur des éléments permettant de préciser le contexte propre à chaque viticulteur : perception de la pression parasitaire exercée sur la parcelle, rendement et valorisation.

L'enquête s'est déroulée du 15 mai au 15 juillet 2011 et portait sur la campagne 2009-2010. Sur le bassin viticole Charentes-Cognac, 559 parcelles ont été enquêtées. Leurs surfaces extrapolées s'élèvent à 74 050 ha. Dans cet échantillon, 532 parcelles sont plantées de vignes aptes à la production de Cognac et aucune ne fait partie du cru des Bois Ordinaires.

~ Pour en savoir plus ~

- Guide viticulture durable Charentes (Bureau National Interprofessionnel du Cognac, Chambres d'agriculture de la Charente et de la Charente-Maritime, Institut Français de la Vigne et du Vin)
- Agreste Poitou-Charentes n° 23 - Novembre 2008 - **Les pratiques de la viticulture**
- Agreste Poitou-Charentes n° 2 - Février 2012 - **Le Cognac s'enflamme, principalement en " Grande Champagne "**
- Agreste Primeur n° 288 - Octobre 2012 - **Moins de désherbants dans les vignes**
- Agreste Primeur n° 289 - Octobre 2012 - **Fortes disparités de protection contre l'oidium et le mildiou**

A consulter sur : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Préfecture de la Région Poitou-Charentes
 Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service Régional de l'Information Statistique et Economique
 15, rue Arthur Ranc - CS 40537
 86020 POITIERS CEDEX
 Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12
 e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Alain MAURAND
 Rédacteurs : Catherine HARDY et Jean-Claude FAGES
 Composition : SRISE Poitou-Charentes
 Impression : SRISE Poitou-Charentes
 ISSN : 1282-2205
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>